Collectif Cœur-Hôpital Mantes la Jolie

La loi "Bachelot" tue les Hôpitaux! HELP! Faites du bruit

Collectif de défense de l'Hôpital Public Poissy-Saint Germain

Syndicat CFTC La Vie à Défendre

Cfdt:

CHIMM-CHIPS

Santé cgt Meulan les Mureaux

Hôpital de Mantes

Santé et Action Sociale la cgt

FO la force syndicale

Solidaires Sud santé sociaux

Conférence de presse du 8 avril 2016

Présentation du GHT :

La Loi « Touraine » dite de « modernisation de la santé » ne se résume pas qu'au médiatique tiers payant. Mais une dérive peut en cacher une autre, dès 2016 se mettent officiellement en place les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). En continuité de la loi Hôpital Patients Santé Territoire (H.P.S.T), le pouvoir des ARS (Agences Régionales de Santé, mis en place depuis 2008) se renforce, sous couvert de rationaliser l'aménagement du territoire de santé, elles auront toute latitude pour affaiblir les Hôpitaux publics. D'ores et déjà les ARS sont sommées d'économiser 3 milliards d'euros jusqu'en 2017 (cela représente encore 22 000 postes à détruire !). La déclinaison locale de cette coupe sanitaire pour l'Hôpital de Poissy Saint Germain en Laye est catastrophique, 150 postes d'agents paramédicaux (infirmiers(ères), aide-soignants(es), ouvriers(ères), agents administratifs, secrétaires, ASH…) ainsi qu'une quinzaine de médecins sont à supprimer encore cette année !

Dans la précipitation et la contrainte, les GHT et leur projet médical partagé sont obligatoires !

La création des GHT est un remède palliatif à la pénurie d'effectifs, par la fusion d'hôpitaux. La méthode a certes déjà fait ses preuves et nous assistons à la dégradation des offres de soins publics et des conditions de travail. Décidé unilatéralement par l'ARS, le GHT regroupe, par convention, un ensemble d'établissements de santé publics, les établissements privés peuvent s'y associer. L'objectif serait de faciliter, la concentration de spécialités, la mise en commun de fonctions transverses et les transferts d'activités. Un établissement support doit être désigné, il lui sera délégué un certain nombre de compétences transversales. Il s'agirait de rationaliser la gestion du système d'information hospitalière, la fonction achat, la formation des professionnels de santé et la gestion du Département d'Information Médicale (DIM). La participation à un GHT est obligatoire, sous peine de perdre les subventions appelées MIGAC (dotation annuelle de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation).

Les restructurations des hôpitaux se dessinent en toute opacité :

La loi contient un autre ultimatum : si les établissements publics de chaque GHT n'ont pas rédigé un projet médical partagé entre directions d'établissements pour le 1er juillet 2016, il y aura alors une dépossession totale des décisions par le « super préfet régional sur la santé » qu'est l'ARS.

C'est habile car la loi ne donne pas d'identité morale aux GHT, ils sont sans instances de contrôle, ce qui permet de faire l'impasse des comptes à rendre au personnel, aux organisations syndicales et aux élus. Une simple information sur les mesures déjà prises sera à priori suffisante cet été.

La vision économique prime dans les Yvelines :

La tarification à l'activité motive déjà des choix qui rapportent des bénéfices au détriment d'une approche médicale. Les efforts économiques pèsent sur le personnel.

Sur l'Hôpital de Meulan, longtemps considéré comme une référence sur le département subit aujourd'hui un PREF (plan de retour à l'équilibre financier). La première mesure prise par la Direction est de contraindre les équipes à l'autodiagnostic et de répertorier les « maillons faibles », autant dire « scier la branche sur laquelle elles travaillent »...

Idem pour l'Hôpital de Mantes La Jolie qui doit supprimer des postes de travail et remanier les horaires des services.

Poissy Saint Germain est, quant à lui, pressenti comme établissement support et il est censé être le bon élève des Yvelines, il reçoit donc, seul, une subvention du COPERMO pour réhabiliter enfin ses urgences…

Il est difficile de comprendre que dans ce contexte tendu et concurrentiel, les établissements de ce même GHT puissent s'entendre sur un projet médical « partagé», quand les patients, l'offre de soins et le personnel sont considérés comme des facteurs négligeables.

Pour MANTES LA JOLIE avec un déficit cumulé de plus de 20 millions d'euros, un PREF 1 avec 100 suppressions de postes CDD compris en 2015 et un PREF 2 avec 100 suppressions de postes prévus sur 2016, encore combien de PREF jusqu'en 2019?
des restructurations avec des changements d'horaires et d'affectations internes subies par le personnel non médical, des risques psycho-sociaux importants dus aux conditions de travail qui se dégradent de plus en plus. Une nomadisation future des Personnels selon leurs compétences ?

La non information (voulue?) des Directions, de l'ARS, sur les GHT, la non connaissance du projet médical partagé qui doit se mettre en place au plus tard au 1 juillet 2016.

Avant même le vote de la loi, le contour du GHT Yvelines-Nord est dessiné pendant l'été 2015 : les directions des hôpitaux de Poissy et de Mantes la Jolie fusionnent… Plus grave encore, les cardiologues de Poissy travaillent en entraide sur Mantes la Jolie, soit 30km de distance entre les deux établissements. De même le déménagement précipité de l'oncologie de Meulan à Mantes au 1er novembre 2015 rallonge substantiellement les temps de transport des praticiens, des malades et de leur famille (les équipes sont à bout, se plaint d'être débordés). Un avant-goût amer de ce que pourrait être ce fameux projet médical partagé du « GHT Yvelines Nord ».

Le GHT regroupe aujourd'hui les Hôpitaux de Mantes la Jolie, Meulan, Montesson, Poissy Saint-Germain ainsi que les EHPAD de Conflans sainte Honorine, et de Sartrouville.

Une coordination de défense des hôpitaux publics se construit ! La réaction locale s'est concrétisée par une manifestation unitaire à Meulan en octobre 2015. Une forte participation du personnel, de la population et de quelques élus locaux. Ceci est la première étape d'une coordination d'organisations de défense des hôpitaux publics accompagnée de syndicats.

En diffusant les tracts unitaires, les rumeurs vont bon train sur la remise en cause de services ou même d'établissements. Les militants se rendent compte que le corps médical découvre l'existence des GHT et du projet médical partagé, auquel il devrait être convié !!!?

Sur les Yvelines une réunion publique est prévue le 12 mai au sein de l'Hôpital de Bècheville. Les conditions et les objectifs de mise en place des GHT seront dénoncés.

Beaucoup d'interrogations et d'incertitudes sur cette mise en place des GHT ;

Risque de nomadisation des praticiens hospitaliers.

La date butoir du 1er juillet sera un bouleversement néfaste pour les équipes, passage en force. Des syndicats de médecins demandent un report de 6 mois.

L'association des Maires de France s'inquiète de cette mise en place.

L'oncologie qui a déménagé à Mantes la Jolie le 1er novembre 2015, était une activité solide sur Meulan.

Fermeture du SSR de Dennemont le 30 novembre 2015, avec une répartition des lits entre Mantes la Jolie et Bècheville. (SSR / soins de suite et de rééducation)

Le patient n'est pas au centre des débats du comité médical.

Les praticiens ne sont plus intéressés par le CME.

Il est demandé un devoir de réserve aux praticiens concernant les réorganisations.

La logique comptable s'oppose à la logique de soins.

La logique de regroupement s'oppose à la logique de proximité.

Les déserts médicaux s'accroissent et un nombre certain de malades ne se soignent plus.

Eloignement économique et géographique croissant des établissements de soins pour les malades.

Des syndicats de direction expriment aussi des inquiétudes.

Avec T2A, il faut faire de la quantité, notion de taux de remplissage.

Le seul contrôle de qualité de l'Hôpital est la certification qui ne prend pas en compte les services en difficultés.